



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer

Secrétariat Général

Affaires Réglementaires et Juridiques

**Arrêté DDTM/SG/ARJ/2016 n°29**

**Arrêté modificatif relatif à la prolongation de l'enquête publique unique définie par l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2016 n° DDTM/SG/ARJ/2016 n°24 portant sur l'autorisation unique requise au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement (eau et milieux aquatiques)**

**et visant à déclarer d'intérêt général la demande présentée par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Côte Sud concernant**

**la restauration du trait de côte, et la restauration de la biodiversité du lac marin d'Hossegor**

-----

**Le Préfet des Landes,**

**Chevalier de la Légion d'Honneur**

**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte généralisant l'extension de l'expérimentation de la procédure autorisation unique mise en place par l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014,

VU le code de l'environnement notamment les articles L 211-7, L 214-1 et suivants, L 123-1 et suivants, R123-6, L 411-2 et R 214-88 et suivants,

VU le code rural et de la Pêche Maritime, notamment ses articles L 151-36 à L151-40,

VU l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2016 n° DDTM/SG/ARJ/2016 n°24, portant sur l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur l'autorisation unique requise au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement (eau et milieux aquatiques) et visant à déclarer d'intérêt général la demande présentée par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Côte Sud concernant la restauration du trait de côte, et la restauration de la biodiversité du lac marin d'Hossegor ;

VU la décision n° E1600019/64 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Pau en date du 23/02/2016 désignant M. DOISNE Michel en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Mme VERNOCHET Clémence, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, en vue de la conduite de l'enquête publique unique relative à la demande susvisée,

**CONSIDERANT** que les communes de Capbreton et Seignosse sont concernées par les travaux projetés et que le lac dit de « Hossegor » se situe également sur la commune de Seignosse,

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Landes,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1:** L'enquête publique unique relative à l'autorisation unique requise au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement (eau et milieux aquatiques) et à la déclaration d'intérêt général concernant la restauration du trait de côte, et la restauration de la biodiversité du lac marin d'Hossegor par le SIVOM Côte Sud représenté par son Président, M. Jean-Pierre DUFU, ouverte du mardi 12 avril 2016 au vendredi 13 mai 2016, est prolongée jusqu'au lundi 30 mai 2016 inclus.

**ARTICLE 2 :** L'ensemble des dispositions de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2016 n° DDTM/SG/ARJ/2016 n°24 demeurent applicables.

**ARTICLE 3:** L'article 5 de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2016 n° DDTM/SG/ARJ/2016 n°24 est complété comme suit :

Le commissaire-enquêteur, M. DOISNE Michel, assurera une permanence supplémentaire le lundi 30 mai 2016 de 15 h 00 à 18 h 00 à la mairie de SOORTS-HOSSEGOR.

**ARTICLE 4 :** L'article 6 de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2016 n° DDTM/SG/ARJ/2016 n°24 est complété comme suit :

un avis au public annonçant la prolongation de l'enquête publique unique sera publié par les soins du Préfet en caractères apparents, dans les journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département concerné.

Cet arrêté sera également affiché dans les mairies de SOORTS-HOSSEGOR, CAPBRETON et SEIGNOSSE. Cet affichage sera également effectué par les soins du demandeur, dans les mêmes conditions de délai et de durée, sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage de l'aménagement et visible de la voie publique à Capbreton et Soorts-Hossegor.

L'avis d'enquête publique unique modificatif ainsi que l'arrêté modificatif d'ouverture d'enquête publique unique sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Landes.

**ARTICLE 5 :**

- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Landes,
- le commissaire-enquêteur,
- les Maires de Soorts-Hossegor (40150), Capbreton (40130) et Seignosse (40510)
- le Président du SIVOM Côte Sud,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mont-de-Marsan, le

16 AVR 2016

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Jean SALOMON